

AMENDEMENT

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET ÉDICTANT LA LOI VISANT À AIDER À RETROUVER DES
PERSONNES DISPARUES**

Projet de loi n° 14

adopté
NAR

ARTICLE 105

Supprimer, dans l'article 13.2.0.1 de la Loi concernant l'impôt sur le tabac, proposé par l'article 105 du projet de loi, « le deuxième alinéa de ».

Commentaires

L'amendement apporte une modification de concordance à l'article 13.0.2.1 de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* pour corriger le renvoi prévu par cet article à la *Loi sur l'administration fiscale*.

Plus précisément, plutôt que de référer au deuxième alinéa l'article 72.4 de la *Loi sur l'administration fiscale*, l'article 13.2.0.1 de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* devrait simplement référer à cet article 72.4, et ce, pour tenir compte d'une modification apportées antérieurement à ce dernier article.